

Direction des services professionnels

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Alain Paradis, chargé de projet du dépistage

DATE : 30 avril 2021

OBJET : **FIN DU DÉPISTAGE RÉGULIER : MESURE REMPLACÉE PAR LE DÉPISTAGE DU PERSONNEL NON VACCINÉ**

Nous vous informons que le dépistage systématique (régulier) sur les unités de soins critiques en CH et dans nos milieux de vie en CHSLD, RI et RPA est dès maintenant suspendu. Les registres jusqu'ici utilisés seront retirés.

Il n'est donc plus nécessaire d'offrir le dépistage en CHSLD, RI, RPA et sur les unités de soins critiques en milieux hospitaliers.

Nous remercions tout le personnel ayant contribué à maintenir nos installations plus sécuritaires en participant à ce processus.

Mesure remplacée par le dépistage ciblé du personnel non vacciné

Le nouvel [arrêté ministériel 2021-24](#) sur la vaccination du personnel de la santé remplace ainsi le dépistage régulier en visant uniquement les employés non vaccinés de certains milieux.

Les directives de ce dépistage seront acheminées prochainement.